

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL097-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20191112-DEL097-19-DE
Date de télétransmission : 15/11/2019
Date de réception préfecture : 15/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 6 novembre 2019, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC,
et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-GENTON,
J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Gisèle LE CLOAREC, en date du 7 novembre 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 7 novembre 2019)
M^{me} PICCA Christine (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 7 novembre 2019, pour les délibérations de
n°DEL095-19 à n° DEL097-19)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BAH Rahim
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges
M. PERRIER Yves
M^{me} ROULAND Chloé

MONSIEUR PAUL BERTHOLLET A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Mandat spécial pour le déplacement du Maire au
congrès des Maires.**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le congrès des maires se déroulera à Paris du lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019.
Monsieur le Maire assistera aux différents débats organisés lors de cette manifestation.

Un mandat spécial est donné à Monsieur le Maire pour la participation à ce congrès.

Conformément aux règles fixées par la délibération n°DEL080-18 en matière de prise en charge des déplacements des élus communaux, il est proposé au conseil municipal

- d'octroyer des indemnités forfaitaires de nuitée et de repas à Monsieur Pierre Verri, Maire de Gières, pour les journées des 18, 19, 20 et 21 novembre 2019,
- de rembourser, aux frais réels, les titres de transports nécessaires à ce déplacement.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 12 novembre 2019.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.